



Aidez moi s'il vous plait problème

Par **charloue22**, le **26/03/2010** à **11:35**

Bonjour, j'ai emménagé dans un logement en Mayenne l'année dernière. J'ai déménagé de ce logement le 11 mars 2010. Suite à un accord préalablement passé avec mon propriétaire, les meubles qui restaient dans la maison auraient été récupérés par ceux à qui ils appartiennent. Hier, j'ai donc viré 300 euros à mon propriétaire, ce qui représentait les loyers que j'avais en retard. Il m'a donc dit que les personnes à qui sont les meubles pouvaient venir les récupérer. Je dois encore 350 euros, pour le loyer de mars, mais il ne veut pas que les personnes aillent chercher leurs meubles. du coup, on menace de porter plainte contre moi pour avoir utilisé des affaires comme caution. Ce motif est-il valable ? Je ne peux pas payer le 350 euros immédiatement car je ne perçois que 588,47 de la caf, et ce sont mes seuls revenus. Que dois je faire ? aidez moi je vous en prie